



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS - Commune de POMEROLS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 27 septembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :

Mrs Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Mickael DERRIEUX, Jean-Louis LAUX, M Franck LERICHE, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Céline CAPDIVILA, Angelica LE-GOFF, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR , Marie-Line THIEULES

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

Procuration :

Mme Nelly SORLI a donné procuration à M. Jean Louis LAUX

M. Gérard ORTIZ a donné procuration à M. Bernard ICHE

Mme Fabienne FABRE a donné procuration à Mme Marie-Aimée POMAREDE

Absent excusé :

Mme Ana BAYONA

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2022 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Décision Modificative N° 1**
- 2 Participation au financement des travaux de la fibre optique pour le raccordement des sites publics de la commune : versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée**
- 3 Adoption du rapport de la CLET 2022**
- 4 Participation financière à la scolarisation des enfants de Pomérols aux écoles Calandreta**
- 5 Attribution d'une subvention au Badminton Club Pomérolais**
- 6 Mise en place de tarifs Publicitaires pour le panneau d'information de la commune**
- 7 Acquisition des parcelles cadastrées section B 304 et A 196 ; A 197 auprès des héritiers de la succession de Mme Rey**
- 8 Bail emphytéotique avec Super U pour la location d'un terrain communal : extension du parking (modification de la délibération du 11 mai 2022)**
 - 9 Valorisation du parking de la nouvelle salle polyvalente communale : pose d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking : autorisation de signature d'un bail emphytéotique**
- 10 Dénomination de la rue « Lotissement le Bel air »**
- 11 Mise en place de PAV dans le centre ville :**
 - a) Mise en place de PAV dans le centre-ville : Convention d'Equipement en colonnes aériennes entre leSMICTOM de PEZENAS et la commune**
 - b) Convention d'Equipement et conteneurs enterrés entre leSMICTOM de PEZENAS et la commune**
- 12 Convention de mise en commun des agents de la policemunicipale de Marseillan et de Pomérols**
- 13 Réalisation d'un parking avenue des Oliviers : lancement d'une consultation et autorisation de**

signature du marché

14 Travaux de voiries de pluvial et réseaux secs : lancement d'une consultation sous forme de procédure adaptée et autorisation de signature du marché à bons de commande

15 Convention constitutive d'un groupement de commandes ouvert et permanent avec la commune d'Agde

16 Approbation du rapport d'activité 2021 du SIVOM du Canton d'Agde

1- Décision Modificative N° 1

Il convient de régulariser une somme versée au compte 238 de 17 683.52 € TTC correspondant à une avance forfaitaire à la société EIFFAGE en 2020 pour le démarrage des travaux du complexe sportif et culturel (lot 15). Cette opération est sans incidence financière sur le budget 2022.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

2- Participation au financement des travaux de la fibre optique pour le raccordement des sites publics de la commune : versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

La CAHM a effectué des travaux de raccordement de la fibre optique à des bâtiments communaux (*Mairie-Ecole - Salle polyvalente - Panneau d'affichage - Pôle Médical*) pour un montant de 16 213.10 € HT. La commune doit participer à hauteur de 50 % du montant des travaux, soit 8 155.55 € HT par le versement d'un fond de concours.

M. Le Maire demande au conseil de verser cette somme à La CAHM.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

3- Adoption du rapport de la CLET 2022

Comme chaque année, il appartient aux membres du Conseil d'approuver le rapport de la CLET 2022 dans lequel les montants des attributions de compensation « négative » de la commune s'élèvent aux sommes de 34 207 € pour le fonctionnement et à 8 534 € pour l'investissement. Sachant que dans le fonctionnement, l'agglomération a récupéré les compétences d'urbanisme, permis de construire et d'aménager, eau et assainissement et dans l'investissement la gestion du pluvial.

M. le Maire rappelle que depuis 2002 la CLET est figé.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

4- Participation financière à la scolarisation des enfants de Pomérols aux écoles Calandreta

Depuis quelques années, les CALENDRETAS des communes de MEZE et AGDE nous sollicitent et nous demandent une participation pour les enfants de Pomérols scolarisés dans leurs établissements : Jusqu'à présent nous avons refusé.

Pour information, nous avons 6 enfants scolarisés à MEZE, 4 à la Calandreta d'Agde et une dizaine à Notre Dame.

Par courrier en date du 9 août 2022, Monsieur le Préfet de l'Hérault a rappelé que le versement du forfait scolaire pour les enfants de Pomérols scolarisés dans les écoles Calandreta était une dépense obligatoire à partir du moment où la commune ne disposait pas d'un enseignement de langue régionale sur son territoire.

M. le Maire propose de fixer la participation financière de la commune à la somme de 200 € par élève.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

5- Attribution d'une subvention au Badminton Club Pomérolais

Une nouvelle association s'est créée, le « Badminton Club Pomérolais » et celle-ci sollicite une aide financière de la commune pour l'aider dans les actions qu'elle souhaite mener. M. le Maire propose au conseil de lui attribuer la somme de 300 € pour l'année 2022 pour commencer son activité.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

6 - Mise en place de tarifs Publicitaires pour le panneau d'information de la commune

M. Le Maire donne la parole à M. Claude STEKELOROM pour présenter aux membres du conseil les tarifs

publicitaires du panneau d'information.

M. Claude STEKELOROM rappelle l'historique de ce panneau qui n'était pas publicitaire à sa mise en place. C'était un panneau d'informations pour les associations, les informations municipales etc...

La commune a été sollicitée par des annonceurs Artisans et commerçants pour la mise en place de publicité sur ce panneau d'information. Il est proposé au conseil municipal de donner une suite favorable à ces demandes et de fixer le prix à 50 € /mois pour chacun des faces (sachant que le panneau en place est un double face ce qui ramène la somme à 100 € /mois).

M. Claude STEKELOROM indique que cela permet de diffuser la publicité 10 fois /heure soit 320 fois /jours (Chaque passage revient à 1 centimes). La gestion des services publicitaires se fera par la Mairie.

M. le Maire remercie M. Claude STEKELOROM pour ces précisions.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

7- Acquisition des parcelles cadastrées section B 304 et A 196 ; A 197 auprès des héritiers de la succession de Mme Rey

Dans le cadre de la succession de Mme Claire REY, les héritiers ont souhaité vendre ~~leur~~ des biens et notamment les parcelles cadastrées B 304 et A 196. 197. Ces parcelles présentant pour la commune un intérêt majeur de par leur emplacement, celle – ci s'est portée acquéreur au prix de :

- 7 160 € pour la parcelle B 304 d'une superficie de 7 160 m² destinée à l'aménagement de jardins familiaux sur une partie.
 - 166 620 € pour les parcelles A 196 et A 197 d'une superficie totale de 11 090 m² pour la constitution d'une réserve foncière à l'entrée de la commune.
- Soit un total de 206 780 €

La parcelle A196 sera ensuite vendue à la cave coopérative.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

8 -Bail emphytéotique avec Super U pour la location d'un terrain communal : extension du parking (modification de la délibération du 11 mai 2022)

La commune a délibéré en date du 11 mai 2002 pour passer un bail emphytéotique afin que le super U puisse étendre son parking. Le notaire souhaite que cette délibération soit complétée afin de viser la parcelle concernée, de préciser si celle- ci est soumise à Tva et d'indiquer le sort des parkings à la fin du bail.

La durée du bail est de 40 ans.

Pour rappel, le montant du loyer voté est de 10 000 € la première année, 11 000 € la 2^{ème} année etc pour arriver à 15 000 € au bout de 5 ans et pour les 35 dernières années, le loyer sera fixée à 15 000 €.

Le magasin fera l'ensemble des travaux d'aménagement.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

9- Valorisation du parking de la nouvelle salle polyvalente communale : pose d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking : autorisation de signature d'un bail emphytéotique

Cette mise en place permettra de produire de l'énergie propre et de construire un parking derrière le complexe sportif et culturel marche Gay. Le loyer sera de 1300 € /an.

Le conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Mr le Maire à signer le bail avec la société **Basalt'enr.** domiciliée à Agde .

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

10 - Dénomination de la rue « Lotissement le Bel air »

Afin d'organiser la future distribution du courrier du lotissement « Le Bel Air», il est nécessaire de donner le nom « Rue des Lilas » à la voie desservant ce lotissement.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

11- Mise en place de PAV dans le centre-ville :

M. Le Maire donne la parole à M. Bernard ICHE. La commune a décidé d'enlever au centre-ville un maximum de conteneurs individuels et de les remplacer par des conteneurs collectifs .

M. Bernard ICHE communique l'emplacement de ces PAV et les rues concernées par chaque PAV.

a) Convention d'Equipement en colonnes aériennes entre le SICTOM de PEZENAS et la commune

La mise en place de colonnes métalliques au cœur de ville nécessite de passer avec le SICTOM une convention

dans laquelle il est prévu que le surcout entre une colonne en polyéthylène et une colonne métallique est à la charge de la commune (environ 390 € / colonne) – Installation de 9 colonnes

b) Convention d'Équipement et conteneurs enterrés entre le SICTOM de PEZENAS et la commune

La mise en place de conteneurs enterrés au parking derrière l'église nécessite de passer avec le SICTOM une convention pour fixer les modalités techniques, administratives et financières.

M. le Maire rajoute que c'est une volonté du SICTOM de se limiter à 2 passages par commune au lieu de 3 actuellement.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

12- Convention de mise en commun des agents de la police municipale de Marseillan et de Pomérols

Les communes de Pomérols et de Marseillan ont décidé de mutualiser leurs effectifs de Police Municipale afin de répondre aux besoins recensés en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur leur territoire et permettre ainsi de renforcer les effectifs de police municipale sur la commune de Pomerols. Cette mise en commun des agents de police nécessite de passer avec la commune de Marseillan une convention. Celle-ci définit les modalités administratives et financières des agents mis à disposition : l'estimation des interventions des policiers de Marseillan sur la commune de Pomérols est de 120 heures par an. Cette convention sera effective en début d'année. Elle permettra aux agents affectés de faire de la police de route, de verbaliser les stationnements et de couvrir une amplitude de travail plus importante (6 h à 2 h du matin).

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

13- Réalisation d'un parking avenue des Oliviers : lancement d'une consultation et autorisation de signature du marché

La commune va lancer un marché pour la réalisation d'un parking avenue des oliviers pour un montant de 45 000 € HT. Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché à intervenir.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

14- Travaux de voiries de pluvial et réseaux secs : lancement d'une consultation sous forme de procédure adaptée et autorisation de signature du marché à bons de commande

Il convient de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée et de passer à l'issue de celle -ci un marché à bons de commande pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois et dont le montant total n'excédera pas 3 000 000 € HT.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

15- Convention constitutive d'un groupement de commandes ouvert et permanent avec la commune d'Agde

La commune d'Agde nous a sollicités et nous propose une convention constitutive de groupements de commandes ouvert et permanent afin de pouvoir adhérer aux différentes consultations que lancera la Mairie d'Agde. La commune n'est pas obligée d'adhérer sur tous les points.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

16- Approbation du rapport d'activité 2021 du SIVOM du Cantond'Agde

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont tenus d'adresser à chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que le compte administratif de l'exercice écoulé. Le rapport annuel d'activités du SIVOM ducanton d'Agde au titre de l'année 2021, a été présenté et approuvé par le Comité Syndical, lors de sa séance du 22 juin 2022. Il est donc proposé aux membres du Conseil de prendre acte du rapport annuel d'activités du SIVOM du Canton d'Agde autitre de l'année 2021.

M. Thierry SICARD siège au SICTOM pour le compte de la commune.

M. Thierry SICARD prend la parole et précise : « Nous adhérons pour le TAG et la Fourrière »

M. le Maire demande au conseil de prendre acte de ce rapport.

Questions diverses :

- **Effectifs de d'école :** Une nouvelle classe a été ouverte et nous comptons 192 enfants. (3 classes en maternelles et 5 classes en primaire). M. le Maire énumère la répartition et le nombre d'élèves par classe. Il ajoute que nous comptons en moyenne 100 enfants à la cantine par jour. L'effectif de la garderie est d'environ 30 enfants le matin et 50 le soir.
- **Parking derrière l'église :** M. le maire expose les 2 propositions reçus pour sa réalisation
Une 1^{ère} à 125 000 € (avec un WC) et de la verdure
Et la 2^{ème} plus urbaine, avec moins d'espaces verts.
M. Thierry SICARD prend la parole et précise que : « c'est à double tranchant, il voit la gêne pour les habitants, problème de rassemblement »
M. le maire rajoute qu'il y a 2 places d'écart entre les 2 propositions et préférerait la 1^{ère} proposition : le choix de la 1^{ère} proposition est validé par le conseil municipal.
- **Eclairage public :** M. le maire expose le sujet de l'éclairage public. Il est annoncé une augmentation de + 1.5 sur l'éclairage public, de +2.5 sur les bâtiments communaux et de +4 sur le Gaz :
L'augmentation a été estimée à environ 145 000 €/an . Une décision devra être prise sur l'extinction de l'éclairage le soir. Une réflexion doit également être engagée sur les bâtiments communaux (écoles, médiathèque etc...). Il va être compliqué si nous ne faisons pas de concession de ne pas augmenter les impôts (point que ne souhaite pas M. le Maire) sachant que nous allons continuer à renouveler notre parc d'éclairage en LED qui consomme moins.
- **Octobre Rose :** M. Christian RIBEIRO et Mme Luce FABRE sont allés rencontrer M. Le Maire pour organiser une marche le 09/10/2022 pour octobre Rose (Participation de 5 €) et décorer la Marianne de Tulle Rose : M. le Maire a répondu favorablement à leur demande.

La séance est levée à 19h15

Céline CAPDIVILA
Secrétaire de séance.



